



Procès-verbal de la séance du 27 avril 2026

Président du Conseil : Manuel Stern **Début de la séance** : 20h15

Ordre du jour modifié

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2026
4. Communication du Bureau du Conseil
5. Communication de la Municipalité
6. Préavis 067/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 1'455'000.00 TTC en vue de financer l'aménagement d'un trottoir le long de la route de Céligny entre le chemin des Racettes et le chemin des Chavanus, ainsi que la réfection de la route de Céligny
7. Préavis 069/2021-2026 - Demande de crédit de CHF 325'000.00 TTC en vue d'un renforcement de la connexion au réseau de la Romande Energie du Centre communal
8. Postulat relatif à une étude globale et prospective pour le port de Founex et son environnement immédiat.
9. Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)
10. Propositions individuelles et divers.

M. Manuel Stern, président du Conseil, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

1. Appel des membres du Conseil Communal

Conseil communal : sur 50 membres élus, 36 sont présents, 12 excusés, (Lucy Axaam, Luc Debluë, Christian Dutruy, Florence Dutruy, Michel Dutruy, Letizia Farine, Philippe Farine, Harry-Pekka Hameri, Harry Hondius, Isabelle Jacober Harel, Joseph Varghese, Cédric Stern) 2 absents (Nicolas Lockhart, Simon Vaucher).

Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 19.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le point 7, relatif au préavis n°68 concernant le règlement sur les conditions d'occupation et l'octroi de l'aide communale pour les logements communaux, est retiré de l'ordre du jour. La commission concernée n'ayant pas remis son rapport, aucun rapport ne sera présenté ce soir et le point est reporté à une prochaine séance du Conseil. En remplacement, un nouveau point est ajouté à l'ordre du jour. Il s'agit d'un postulat déposé par Mme Florence Wagnier, relatif à une étude globale et prospective pour le Port de Founex et son environnement immédiat.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du Procès-verbal du 2 mars 2026

Le président rappelle que les membres absents lors de cette séance concernée sont tenus de s'abstenir.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Communication du Bureau du Conseil

Manuel Stern, président du Conseil, partage quelques communications.

Concernant la sortie du Conseil prévue le 9 mai, trois personnes n'ont pas encore communiqué leur réponse et sont invitées à informer **Mme Lisa Guérin** de leur présence ou absence à cette sortie.

La séance d'assermentation et d'installation des autorités aura lieu le 28 mai à 20h. Les membres concernés sont priés d'annoncer suffisamment tôt toute absence afin de faciliter l'organisation.

Concernant la prochaine législature, un nouvel espace numérique sécurisé de partage de documents destiné aux conseillers communaux, en remplacement de l'ancien espace réservé sur le site communal va être mis en place. Les archives disponibles remontant à 2013 y seront intégrées.

La prochaine séance de Conseil sera la dernière de la législature. Elle se tiendra le 15 juin à 18h, horaire avancé en raison du repas prévu à l'issue de la séance.

M. Manuel Stern, Président du Conseil profite également de saluer la municipalité et le public et passe la parole à **Mme Lucie Kunz-Harris, syndic**

3. Communications de la Municipalité

Mme Lucie Kunz-Harris, syndic partage les prochains préavis pour la séance du Conseil du 15 juin 2026.

- Préavis N° 068/2021-2026 - Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements communaux
- Préavis N° 070/2021-2026 - Rapport de gestion et des comptes 2026
- Préavis N° 071/2021-2026 - Demande de crédit de CHF 481'150.00 pour le remplacement d'un véhicule d'extinction du SDIS Terre Sainte
- Préavis N° 072/2021-2026 - Construction d'un bâtiment sur la parcelle 881 pour donner à Founex un centre lacustre communal

Mme Lucie Kunz-Harris, syndic excuse **M. Hervé Mange**, absent en raison d'un déplacement, puis passe la parole à **Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale**.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale, partage quelques communications.

Concernant le dos d'âne au chemin de Repingonnes, le revêtement devrait être réalisé le 13 mai, sous réserve de confirmation, avec maintien de la circulation sur une demi-chaussée. La pose de l'enrobée débutera ensuite le 18 mai, entraînant la fermeture temporaire de la route jusqu'au 19 mai au matin. Les habitants conserveront toutefois un accès à leur domicile via des déviations.

Au sujet du préavis n°44/21-26 concernant la route des Soufflettes, les interventions sur les collecteurs sont terminées. Le préavis n'est pas encore clôturé, mais un solde positif d'environ CHF 60'000 est attendu. La clôture devrait intervenir lors du prochain Conseil.

Concernant les projets routiers, l'étude du parking du centre sportif avance conformément au calendrier. Les plans de marquage sont validés, le curage des collecteurs va bientôt avoir lieu et l'appel d'offres est en cours de finalisation, avec une présentation du préavis envisagée en septembre.

L'étude relative à la route de Châtagneriaz est pratiquement terminée et se trouve actuellement en examen préalable auprès des autorités cantonales.

S'agissant de la déchetterie, la Municipalité a mis fin à sa collaboration avec l'entreprise Texaid pour la collecte des textiles usagés, les rétrocessions financières étant devenues très faibles (CHF 352.- par an). La collecte sera désormais assurée par Textura, structure liée à Démarche et active dans la réinsertion professionnelle.

Enfin, la collecte du verre par Vetropack a cessé depuis fin février. Une solution provisoire a été mise en place avec la SADEC. En parallèle, la Commune participe au projet pilote « Bottle Back », visant la réutilisation des bouteilles en verre par lavage et réemploi. Des bacs de récupération spécifiques seront installés à la déchetterie, sans coût supplémentaire pour la Commune ni pour les usagers.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale passe la parole à **Mme Christa von Wattenwyl, municipale**.

Mme Christa von Wattenwyl, municipale, partage quelques communications.

La pose de nichoirs à oiseaux a été réalisée récemment sur différents bâtiments communaux (hirondelles, martinets et autres espèces). Au total, 26 nichoirs pour hirondelles et 12 pour martinets noirs ont été installés. Une demande de subvention sera prochainement déposée au Canton. L'objectif est de favoriser la biodiversité locale et de soutenir l'installation de ces espèces, même si leur occupation n'est pas garantie.

La barrière endommagée à l'Avenue de Bossey a été réparée par l'équipe de la voirie sous la direction de M. Guichoud. Un système de fermeture avec clés sera mis en place afin de limiter l'accès aux ayants droit (notamment les exploitants disposant de servitudes de passage).

Concernant les plantations au centre sportif, un arbre a été remplacé. L'installation de voiles d'ombrage sur la place de jeu a été réalisée par une entreprise locale. Les fixations sont désormais en place et seront retirées lorsque le gazon aura suffisamment poussé. La tyrolienne pourra alors être réinstallée.

Enfin, l'abattage de 26 arbres malades ou secs dans le secteur de l'avenue de Bossey est nécessaire, dont 6 seront conservés en « quille » pour favoriser la biodiversité. Ces interventions sont validées par le garde forestier et seront suivies de nouvelles plantations, dans la continuité des actions déjà menées en automne précédent (2 arbres majeurs et 19 plans forestiers plantés par un mandataire spécialisé).

6. Préavis 067/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 1'455'000.00 TTC en vue de financer l'aménagement d'un trottoir le long de la route de Céligny entre le chemin des Racettes et le chemin des Chavanus, ainsi que la réfection de la route de Céligny

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale, prend la parole et présente le préavis.

Elle précise que les travaux ne débiteront qu'une fois l'ensemble des accords finalisés et qu'une attention particulière sera portée aux entreprises soumissionnaires, qui devront respecter les normes en vigueur, notamment en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale lit les conclusions du préavis.

Mme Nadine Ranieri lit les conclusions du rapport de la commission des infrastructures.

M. Robert Schmoll lit les conclusions du rapport de la commission des finances

M. Manuel Stern, président du Conseil, ouvre la discussion.

M. Thierry Bessède, en tant qu'habitant du chemin des Chavannus, exprime son fort soutien au projet, qu'il attend depuis longtemps et qu'il considère comme essentiel pour la sécurité des habitants. Environ 30 enfants vivent dans le secteur et de nombreuses familles utilisent quotidiennement cette route, actuellement étroite, peu visible et dépourvue de trottoirs, ce qui crée des situations dangereuses pour les piétons. Il souligne l'importance de la zone 30 et appelle le Conseil à soutenir ce projet.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale rappelle que la sécurité des usagers ne concerne pas uniquement les enfants mais aussi les personnes âgées ou à mobilité réduite. La mise en place de la zone 30 contribuera significativement à la sécurisation des déplacements et elle précise que la solution envisagée ne sera peut-être pas uniquement un trottoir continu, mais plutôt un cheminement piétonnier adapté jusqu'à l'Avenue de Bossey, notamment en raison des contraintes liées aux surfaces agricoles.

M. Thomas Morisod demande si l'éclairage actuel du secteur a déjà été rénové ou s'il est encore en l'état et souhaite savoir si un ajout d'un nouvel éclairage spécifiquement destiné à sécuriser le passage piéton est envisagé.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale confirme que l'éclairage public existant sera maintenu et rénové et que des éclairages supplémentaires seront installés.

M. Thomas Morisod demande s'il y aura un marquage au sol.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale confirme que le marquage de la ligne de démarcation sera fait et qu'un marquage sera également réalisé pour faciliter la traversée des piétons, sans qu'il s'agisse toutefois d'un passage piéton.

M. Philippe Magnenat demande une clarification sur le périmètre du projet de réfection mentionné dans le préavis. Il s'interroge sur le tracé indiqué (ligne rouge) depuis le chemin des Racettes au chemin des Chavannus et souhaite confirmer si la réfection de la route est bien prévue jusqu'à l'Avenue de Bossey.

M. Yann Le Mercier indique que les travaux s'arrêtent au bout du trottoir et qu'aucune intervention complémentaire n'est prévue.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale précise que cela concerne les 694 mètres de route.

M. Philippe Magnenat relève que des carottages ont été fait jusqu'à l'Avenue de Bossey et s'interroge sur le fait de ne pas finir ce travail. Le budget aurait peut-être été un peu plus conséquent mais y a-t-il eu une coordination ou un dialogue avec le Canton de Genève qui a aussi les mêmes bus dans les deux sens.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale précise que si le territoire communal s'étend bien jusqu'à l'Avenue de Bossey, aucune réflexion n'a été menée concernant la réfection de la route au-delà de celle des Chavannus.

M. Philippe Magnenat relève le coût du projet est important pour une portion relativement courte de route (CHF 1'500'000.- pour 360 mètres de route).

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale précise que prolonger les travaux jusqu'à l'Avenue de Bossey n'aurait pas généré d'économie d'échelle significative.

M. Philippe Magnenat mentionne que la chaussée restante demeure fragile et nécessitera probablement des interventions prochaines. Il exprime sa stupéfaction de voir que les travaux ne permettront pas de finaliser l'ensemble du tronçon concerné.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale précise qu'il ne s'agit pas d'un travail inachevé, mais d'avoir saisi l'opportunité d'un projet d'aménagement pour la mobilité douce afin de réaliser simultanément une réfection partielle de la route. Sans le projet de trottoir visant à relier le centre du village, la réfection de la route n'aurait probablement pas été entreprise à ce stade, même si celle-ci nécessite des travaux.

M. Philippe Magnenat demande pourquoi un bouclage de la ligne de bus par la route Suisse n'aurait pas pu être envisagé afin de mieux desservir certains quartiers (chemin de la Marjolaine, Chemin du Joran, etc.) tout en réduisant les contraintes de gabarit et de croisement sur la route actuelle.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale explique que la ligne 811 est la plus fréquentée de Terre Sainte et également l'une des plus rentables, notamment grâce à son importante utilisation par les écoliers. Cette ligne joue un rôle structurant entre Nyon, Coppet et les communes traversées, ce qui justifie son tracé actuel.

Concernant le secteur situé le long de la route Suisse, elle reconnaît qu'il est regrettable qu'il ne soit pas desservi par les transports publics. Toutefois, un projet de transport à la demande est actuellement étudié avec la région de Nyon, avec une possible mise en service à l'horizon 2027-2028 afin de mieux relier les villages et ces zones concernés.

M. Philippe Magnenat exprime sa satisfaction pour les habitants du chemin des Chavanus. Toutefois une autre partie du village reste défavorisée malgré des besoins similaires, notamment des personnes âgées qui paient les mêmes impôts mais ne bénéficient toujours pas d'améliorations concrètes depuis longtemps. Il espère donc que cette situation évoluera rapidement et que des mesures seront prises pour mieux desservir ces habitants.

M. Thomas Morisod souhaite connaître le calendrier des travaux.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale indique que les travaux pourraient débuter vers la toute fin de l'année 2026 et se terminer au premier trimestre 2027, soit environ cinq mois.

M. Andreas Muller s'interroge sur le respect de la limitation de vitesse à 30 km/h dans le nouveau tronçon, en ligne droite, potentiellement propice aux excès de vitesse. Des mesures spécifiques sont-elles prévues pour assurer le respect de cette limitation ?

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale précise qu'aucun dispositif de type ralentisseur ne sera installé, notamment en raison du passage des bus car cela rendrait ce type d'aménagement compliqué. D'autres mesures d'aménagement peuvent toutefois être envisagées sur ce type de zone

M. Yann Le Mercier explique qu'il y aura la pose d'un bac et que la route de 4,90 mètres de largeur donnera une impression de route plus étroite afin d'inciter les automobilistes à ralentir. Il confirme que la mesure retenue à ce stade comprend la réalisation de la bordure ainsi que l'installation d'un obstacle à l'entrée.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale ajoute la possibilité d'installer des éléments supplémentaires le long du trottoir, comme des potelets souples, afin de renforcer la perception de l'espace et la sécurité des usagers.

La parole n'étant plus demandé, **M. Manuel Stern, président du Conseil**, passe au vote.

Le préavis est accepté à la majorité avec un refus.

7. Préavis 069/2021-2026 - Demande de crédit de CHF 325'000.00 TTC en vue d'un renforcement de la connexion au réseau de la Romande Energie du Centre communal

Mme Christa Von Wattenwyl, municipale, prend la parole, présente le préavis et lit les conclusions.

M. Philippe Magnenat lit les conclusions du rapport de la commission de l'énergie et de la durabilité.

Mme Florence Wagnier lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

M. Manuel Stern, Président du Conseil, ouvre la discussion.

M. Philippe Schirato s'interroge sur la justification du financement communal des travaux liés au réseau électrique. Il estime que le réseau appartient à Romande Énergie et que son financement devrait être assuré par celle-ci, notamment via la taxe de puissance déjà perçue pour l'entretien et le développement du réseau. Il ne comprend donc pas pourquoi la Commune devrait supporter les coûts liés à l'acheminement de l'électricité vers les bâtiments communaux.

M. Yann Le Mercier explique que le projet vise notamment d'enlever le bridage des panneaux photovoltaïques et à assurer une capacité électrique suffisante car la puissance supportable par le câble électrique actuel serait insuffisante pour répondre aux futurs besoins, notamment liés à l'installation de pompes à chaleur.

Mme Christa Von Wattenwyl, municipale, explique que les travaux concernent les besoins propres de la Commune. C'est elle qui formule la demande d'extension ou d'adaptation du réseau, et non l'opérateur. Il est donc logique que la Commune prenne en charge ces aménagements puisqu'ils répondent à ses propres besoins en énergie.

M. Philippe Magnenat souligne qu'il existe un site de production local et des bâtiments consommateurs, notamment la maison de commune, et que l'objectif est de pouvoir utiliser efficacement l'énergie produite ainsi que d'exporter les surplus. Le réseau actuel, notamment en raison de limitations techniques, ne permet pas une exploitation optimale de cette énergie, y compris pour les pompes à chaleur. Il estime donc qu'il revient à la Commune de mettre en place une solution cohérente pour améliorer cette gestion énergétique, même si des discussions contractuelles restent possibles.

M. Patrick Wavre s'interroge sur la valorisation du surplus d'énergie produit. Il demande s'il ne serait pas plus intéressant de privilégier une utilisation locale, notamment en l'affectant à des bâtiments proches comme ceux de l'école, plutôt que de le revendre à Romande Énergie, les conditions de rachat n'étant pas très avantageuses pour la Commune.

Mme Christa Von Wattenwyl, municipale, répond qu'une réflexion est effectivement en cours avec le mandataire concernant la mise en place de solutions comme les RCP virtuels et les communautés électriques locales. Elle indique que ces dispositifs récents sont envisageables et pourraient permettre une meilleure valorisation et répartition de l'énergie entre les bâtiments communaux. Elle précise que des échanges doivent encore avoir lieu avec les partenaires concernés afin d'obtenir des offres et d'évaluer la mise en œuvre concrète de ces systèmes sur les différents sites.

La parole n'étant plus demandé, **M. Manuel Stern, président du Conseil**, passe au vote.

Le préavis est accepté à la majorité avec une abstention.

8. Postulat relatif à une étude globale et prospective pour le port de Founex et son environnement immédiat.

Mme Florence Wagnier présente le postulat et invite la municipalité à étudier de manière globale et prospective le port de Founex et son développement. Elle souhaite une approche « dézoomée », afin de ne pas traiter les projets de façon isolée, mais de considérer l'ensemble du site et de ses usages. Plusieurs éléments du périmètre sont concernés (projet de bâtiment, secteur du Martin-Pêcheur en zone tourisme et loisirs, enjeux de parking, activités locales comme celles de Marjolaine et les entreprises liées au port), Il s'agit d'un tout avec des interactions fortes et des besoins multiples.

Mme Florence Wagnier insiste sur la nécessité d'une vision d'ensemble à moyen et long terme, et s'appuie sur l'exemple d'une étude très inspirante réalisée à Prangins, avec une planification du développement sur 5, 10, 15, 20 jusqu'à 30 ans.

M. Manuel Stern, Président du Conseil, demande aux conseillers communaux s'ils estiment que le postulat est recevable et s'ils souhaitent le renvoyer à la municipalité pour étude et traitement.

M. Manuel Stern, président du Conseil, passe au vote.

Le postulat est accepté à la majorité avec 25 voix favorables et est remis à la municipalité.

9. Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)

SITSE : Mme Nadine Ranieri prend la parole et présente les quatre préavis acceptés de la séance qui s'est tenue le jeudi 23 avril 2026 (voir pièce-jointe : Annexe 1)

APEJ : Rien à signaler

SIED : **Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale**, souligne que les comptes ont été validés et que la Commune de Founex va de l'avant avec les caméras de vidéosurveillance et probablement une alarme au sein de la déchetterie intercommunale Coppet/Founex car les vols continuent.

ORPC : M. Thomas Morisod présente les sujets portés à l'ordre du jour du 25 mars dernier (Voir annexe 2).

Région de Nyon : M. Bernard Cintas présente 2 objets évoqués lors de la séance du 4 mars dernier (voir pièce jointe : Annexe 3). La prochaine séance se tiendra le 17 juin 2026.

Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale ajoute un complément au sujet de VOI. Les vélos sont plus légers et plus maniables que ceux du précédent prestataire. Ils sont 100% électriques et une offre est en cours : trois trajets gratuits de 15 minutes.

8 Propositions individuelles et divers.

M. Nicolas Debluë souhaite féliciter les personnes qui ont validé le projet Bottleback, un projet d'avenir qui fait sens.

M. Thomas Morisod regrette tout d'abord que le nouveau site internet communal ne permette pas une reprise facilitée des archives et estime que cette tâche n'aurait pas dû incomber à Mme Guérin. Il critique ensuite l'envoi du bilan de législature quelques jours avant les élections, considérant cette démarche comme inappropriée et assimilable à de la propagande électorale financée par des fonds publics.

M. Bernard Cintas souligne le succès croissant du Rallye de printemps organisé par Founex Loisirs en collaboration avec les associations locales. Il relève le caractère complémentaire de cette manifestation avec Founex Bouge ainsi que son impact positif dans le cadre du concours entre communes. Cet événement est important pour les associations, qui peuvent présenter leurs activités à un large public, notamment aux familles et aux jeunes.

Mme Ana Caccioppo demande des précisions concernant l'absence de rapport relatif au préavis 068/2021-2026 et souhaite connaître les raisons pour lesquelles la Commission ad hoc n'a pas été en mesure d'en fournir un.

M. Didier Fert indique que le document est particulièrement complexe et difficile à analyser, car rédigé par des juristes. Compte tenu du délai imparti pour établir le rapport, il n'a pas été possible de solliciter suffisamment d'expertise externe.

La parole n'étant pas demandée et les points à l'ordre du jour épuisés, **M. Manuel Stern, président du Conseil**, lève la séance à 22h00.

Founex, le 27.04.2026

Le Président

La Secrétaire



Manuel Stern

Elisabeth Guérin